



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 6 octobre 2026 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 356 362 du cadastre du Québec, sis au 114 rue Baker, l'installation d'une thermopompe sur la façade avant du bâtiment unifamiliale jumelée, donnant sur la cour avant, alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit que ce type d'équipement est autorisé dans les cours latérales et arrière uniquement.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 16 septembre 2026.


L'assistant-greffier,
Jean-Pascal Rousseau